Aux pages 7 et 8 de son mémoire, M. Boyd laisse entendre que nous ne nous intéressons à rien d'autre qu'aux réacteurs à eau lourde. A l'alinéa 42, il déclare ceci:

M. Lewis qui a inspiré ces deux projets et qui continue de voir en grande partie à leur réalisation.

N'importe qui peut isoler quelques déclarations de leur contexte afin de prouver ou d'essayer de prouver tout ce qu'il veut. Mais ce n'est pas là une preuve, et c'est être injuste et vouloir tromper que de relever quelques déclarations dans toute une série de publications en disant: "Il semblerait d'après ces déclarations". Il y a bien d'autres déclarations qui prouveraient tout à fait le contraire. M. Lewis a tenté de le démontrer mardi. Je ne saurais vous signaler exactement le passage. Je devrais peut-être retirer un page du livre de M. Boyd. Je vais citer la première partie de la page 9 et m'en tenir à cela:

D'après ces déclarations, il semble que l'AECL n'a jamais vraiment étudié de façon impartiale du point de vue des travaux de génie les divers types de réacteurs envisagés afin de choisir celui qui serait à l'avantage du Canada.

Ce serait trop beau de s'arrêter là.

M. Boyd: Oui, en effet.

M. GRAY: Mais voici ce qu'il ajoute au milieu de l'alinéa 46:

Dès 1965, on pourra envisager dans le sud de l'Ontario la possibilité d'obtenir de l'énergie atomique à un prix raisonnable, ou on sera obligé d'aménager en vitesse d'autres centrales génératrices fonctionnant au charbon, qui devront s'approvisionner en charbon des Etats-Unis durant toute la durée de leur exploitation.

Je tiens à signaler deux erreurs ici. La première, c'est que l'Hydro-Ontario n'aura pas à construire à la hâte des centrales chauffées au charbon. L'Hydro-Ontario s'occupe d'en aménager dès maintenant, car elle ne compte pas encore sur l'énergie nucléaire pour lui fournir l'électricité dont elle aura besoin.

M. BEST: Le fera-t-elle en 1965?

M. Gray: Rien ne me laisse croire que l'Hydro-Ontario va modifier son programme d'ici à 1965. Cela dépend des résultats du NPD-2 et du CANDU.

M. Best: L'Hydro-Ontario ne compte pas obtenir de l'énergie des centrales nucléaires d'ici 1965?

M. Gray: D'après ce qu'on m'a dit, l'Hydro-Ontario ne compte pas sur l'énergie nucléaire pour produire son électricité en entier ou en partie d'ici 1965. Elle s'en remet au charbon.

M. NUGENT: Savez-vous si elle y comptera d'ici 1968?

M. Gray: En deuxième lieu, je ne suis pas sûr que son activité soit entièrement subordonnée au charbon américain. Si vous lisez les journaux—et je puis confirmer cette nouvelle—vous saurez que l'Hydro-Ontario va faire venir 200,000 tonnes de charbon de la Nouvelle-Écosse cette année. Je ne sais s'il est déjà arrivé, mais le contrat a été conclu.

M. BEST: C'est une ligne de conduite que je voudrais bien voir se continuer.

M. GRAY: Je ne suis pas sûr si ce marché ne bénéficie pas de quelque subvention de l'État.

A l'alinéa 48, M. Boyd insiste sur le point suivant:

En outre, s'il apparaît en 1965 que nous avons réglé le problème en dépensant beaucoup d'argent sans nécessité, l'AECL sera grandement tentée de cacher son erreur.